
Nombre de membres

en exercice : 82

Présents : 57

Votants : 60

Séance du 02 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le deux mars l'assemblée régulièrement convoquée le 24 février 2023, s'est réunie sous la présidence de Bertrand COUROT

Sont présents : Gilles SCHELFHOUT, Vincent ROUVROY, Jacques TILLOY, Sylvie VERT, Nicolas LEROUGE, Sylvain GODART, Jean NOTAT, Régis PIOT, Michel BONTEMPS, Jean-Michel COLLIGNON, Philippe BOUCHEZ, Myriam RICARDE, Luc MARTINEZ, Geoffrey SEIGNIER, Antoine BOURGUIGNON, Alain LEMAIRE, Sébastien DUHAL, Laurette SAINT JUVIN, Agnès BLANCHET, Frédéric BAUDART, Franck ZENTNER, Jean-Pierre MIGNON, Frédéric JACQUOT, Dominique PATIZEL, Thierry BUSSY, Arnaud PERCHERON, Valérie DUGOIS, Denis SENARD, Martine CHABANIER, Pascal ROTH, Richard ROKITOWSKI, Bruno BORTOLOMIOL, Paulo CRESPO, Christian LEMERY, Patrice ROTH, Daniel GOUELLE, Rada BASTA, Claudine COLIN, Bénédicte CREMMER, Aurore LECROCQ, Michel LONCHAMP, André LOUIS, Bertrand COUROT, Sylvain DRUET, François GOULET, Jean-Pierre LOUVIOT, Marcel NOTAT, Jean-Marc VERDELET, Jacky FAVRE, Gérard MONFROY, Michel CURFS, François MARMOTTIN, Dominique SCHNEIDER, Martine ARTOLA, Joël BATY, Jean-Claude NASSOY, Daniel JANSON

Représentés : Alain CLAUSE par Patrice ROTH, Francis LELONG par Antoine BOURGUIGNON, Jean-Pierre COLINET par Michel LONCHAMP

Excuses : Nathalie ROSTOUCHER, Christian COYON

Absents : Philippe GILLE, Jean-Pierre CHAPRON, Patrick CAPPY, Maxime DAUSSEUR, Guillaume ACHARD-COROMPT, Hubert ROTH, Gilles FRANCOIS, Claude DOMMARTIN, Patrice GEANT, Benoît MACHINET, Catherine COLLOT, Gauthier GUYOT, Fabrice BRUAUX, Sylvain GUILLAUME, Lucy MESSEHIQ, Gérard SUDRAUD, Mireille CAMUS, Annie VALLET, Imane EL HAMRAOUI, Cédric FRANCOIS

Secrétaire de séance : Michel CURFS

Le Président accueille les membres et introduit l'assemblée. Le quorum étant atteint, Monsieur Courot ouvre la séance à 20H10. Le Président annonce qu'il y a trois ajouts à l'ordre du jour, ces modifications sont apportées après accord de l'assemblée.

Validation du PV de la séance du 9 février 2023

Informations : *Annexe 1*

- *Ajout* : Acquisition maison de maître - Maison médicale - délibération de principe - D_2023_019
- Modalités de distribution et tarif des tickets mobilités - ATCHOUM - D_2023_020
- *Ajout* : Autorisation de signer les conventions - Communes et partenaires - ATCHOUM - D_2023_021
- Forfait d'indemnisation - Conducteurs bénévoles - ATCHOUM - D_2023_022
- Demande de subvention – Fonds vert – Toiture élémentaire Robert Lancelot – D_2023_23
- *Ajout* : Indemnisation SPL - Modalité de répartition des versements - D_2023_024B
- DOB 2023 - D_2023_025

La parole est donnée à Monsieur Bussy. (Annexe 2)

Le bien à vendre est la maison jouxtant la maison médicale actuelle. Ce bien est inoccupé et son acquisition pourrait résoudre à terme le manque de place. La Communauté de Communes est prioritaire. La maison est en classe énergétique E, sur 3 niveaux pour 227 m² habitables et elle est mise en vente au prix de 149 000 €, nous sommes dans l'attente de l'estimatif des Domaines pour une possible négociation. Le Bureau communautaire et la Commission Prospective ont d'ores et déjà donné un avis favorable.

Frédéric Jacquot : « Est-ce un réel besoin ? Qu'est-ce que l'on va faire exactement dedans ? »

Thierry Bussy : « Aujourd'hui, nous n'en avons pas réellement besoin, mais si on ne l'achète pas et que dans 3 ans, on a plus assez de place dans la maison de santé, il faudra trouver ailleurs. Ça dénaturerait totalement le projet. Cependant, nous n'avons toujours pas le projet de santé qui conditionnent les aides. Un dossier DETR a été déposé pour l'acquisition de la maison médicale et effectivement, s'il était accepté, une demande sera faite au Préfet afin de greffer cet achat au dossier DETR déjà déposé.

Ce qui est prévu, c'est de commencer les travaux en 2024. Acquérir la maison dès maintenant permettrait de faire un concours d'architecte pour l'ensemble du bien et de faire les travaux en plusieurs phases par la suite.

Ce qu'il faut garder en mémoire, c'est que dès l'achat de la maison médicale des loyers vont tomber. »

Bertrand Courot : « Le risque est minime puisque nous sommes sur un bâtiment qui peut être loué voire même revendu si on s'aperçoit que nous n'en avons pas l'utilité. »

Thierry Bussy : « C'est un investissement de moyen terme, qui a terme doit couler zéro euro. »

Sylvie Vert : « Madame Bresson aurait préféré une construction neuve. »

Thierry Bussy : « Madame Bresson ne fait plus partie du projet de la maison médicale et on avait fait le tour des professionnels de santé (médecins, infirmières, ...) concernés par le projet qui avaient tous été favorable. »

Objet : Acquisition maison de maître - Maison médicale - délibération de principe - D 2023 019

CONTEXTE

Le Président rappelle à l'assemblée qu'afin de répondre aux besoins des habitants en matière de santé et pallier aux problématiques d'offres de soins, la Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise a réfléchi à un projet de maison de santé pluridisciplinaire en 3 tranches :

- En 2023 : l'acquisition de la maison médicale privée existante où sont installés 8 professionnels de santé.
- En 2024 : des travaux d'aménagement et d'agrandissement de la maison médicale existante afin d'accueillir de nouveaux professionnels de santé dans 7 cabinets médicaux.
- En 2025 : se porter acquéreur du bâtiment jouxtant la maison médicale en prévision d'un agrandissement pour l'accueil de nouveaux professionnels de santé ayant besoin de surfaces (exemples : kinésithérapeutes, psychomotriciennes...)

Le Président explique que le bâtiment jouxtant la maison médicale existante vient d'être mis en vente et qu'une estimation des Domaines a été demandée.

Il souhaite que la collectivité se positionne sur l'acquisition en 2023, prévue initialement en 2025.

Vu la délibération D_2022_059 du 28 avril 2022 concernant la création d'une maison de santé et l'autorisation d'achat de la maison médicale privée sise 21 place d'Austerlitz, à Sainte Ménehould,

Vu la délibération D_2022_059 du 15 décembre 2022 autorisant la signature du compromis de vente de la maison médicale privée.

Considérant la mise en vente du bien sis 22 place d'Austerlitz,

Ouï l'exposé

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 contre) :

- Approuve le principe de l'acquisition de la maison jouxtant la maison médicale privée sise Place d'Austerlitz,
- Autorise le Président à engager les négociations pour l'acquisition du bien,
- Dit que l'achat se fera après l'avis du service des Domaines conformément à l'article L.1311-09 du CGCT « l'ensemble des acquisitions immobilières listées à l'article L.1311-10 du CGCT sont soumises à l'obligation de recueillir préalablement l'avis du service des Domaines sur la valeur vénale du bien »,
- Autorise le Président à solliciter les subventions sur cette opération auprès de l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, l'A.R.S. et toute autre instance susceptible d'intervenir dans le champ de la santé,
- Autorise le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

La parole est donnée à Monsieur Curfs (Annexe 3).

Objet : Modalités de distribution et tarif des tickets mobilités - ATCHOUM - D 2023 020

Vu la délibération D_2022_148, en date du 1^{er} décembre 2022, autorisant la signature d'une convention avec ATCHOUM, dispositif de mobilité solidaire.

Considérant que la Commission Animation de la Vie Sociale s'est réunie le 28 février 2023 afin de déterminer le prix de vente des tickets,

Considérant que la Commission Animation de la Vie Sociale propose les tarifs suivants :

- 1.25 € à l'unité
- 12.50 € le carnet de 10 tickets

Considérant que la Commission propose également que l'encaissement des ventes se fasse par le biais de la régie MOSAÏC,

Ouï l'exposé,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De valider les tarifs proposés par la Commission Animation de la Vie Sociale soit :
 - 1.25 € à l'unité
 - 12.50 € le carnet de 10 tickets
- De dire que l'encaissement de la vente des tickets se fera par la régie MOSAÏC,
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent à ce dossier et à son règlement.

Objet : Autorisation de signer les conventions - Communes et partenaires - ATCHOUM - D_2023_021

Vu la délibération D_2022_148, en date du 1^{er} décembre 2022, autorisant la signature d'une convention avec ATCHOUM, dispositif de mobilité solidaire,

Le Président indique que pour faciliter l'accès aux tickets mobilité aux habitants du territoire, il conviendrait de signer des conventions avec les mairies et les partenaires du territoire qui souhaiteraient devenir point de proximité tickets mobilité solidaire ATCHOUM.

Ces conventions permettront de fixer les modalités de fonctionnement des ventes de tickets.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer les conventions avec les mairies et partenaires qui souhaitent devenir point de vente de proximité,
- Autorise le Président à signer tout document afférent à ce dossier et à son règlement.

Objet : Forfait d'indemnisation - Conducteurs bénévoles - ATCHOUM - D_2023_022

Vu la délibération D_2022_148, en date du 1^{er} décembre 2022, autorisant la signature d'une convention avec ATCHOUM, dispositif de mobilité solidaire,

Le Président indique que suite au changement de dispositif de mobilité solidaire, les conducteurs bénévoles ne sont plus indemnisés pour le trajet de leur domicile à celui du bénéficiaire mais seulement pour le trajet de la course.

Les élus de la Commission Animation de Vie Sociale propose la mise en place d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 1.25 € par trajet réalisé seulement dans le cadre de la mobilité solidaire (et non du covoiturage) qui leur sera versé trimestriellement sur présentation de justificatifs de trajets.

Il est précisé qu'une convention sera signée entre chaque conducteur bénévole et la Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise définissant les modalités de paiement de cette indemnité.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le montant de l'indemnité forfaitaire de 1.25 € par trajet réalisé par le conducteur bénévole entre son domicile et le domicile du bénéficiaire
- Autorise le Président à signer les conventions entre le conducteur bénévole et la collectivité, - Dit que cette indemnité est prévue au budget.

Objet : Demande de subvention – Fonds vert – Toiture élémentaire Robert Lancelot – D_2023_23

Philippe Bouchez : « *Qu'est-ce qui est remis à la place de la toiture en fibrociments ?* »

Michel Curfs : « *La toiture sera en tôle bac isolé* »

Le Président expose au conseil que le projet de remplacement de la toiture du bâtiment de l'école l'élémentaire du groupe scolaire Robert Lancelot.

Le bâtiment construit en 1966 a subi une extension. Les travaux concernent le remplacement de la toiture constituée de panneaux fibrociments amiantés, la surface concernée est d'environ 545 m² (zone 1 à une altitude inférieure à 200m).

Le montant des travaux est estimé à 156 000.00 € HT.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la communauté de Communes souhaite déposer une demande d'aide financière au titre du Fonds vert.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet qui lui est présenté,
- Sollicite une aide financière au titre du Fonds vert,
- Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire et à son règlement.

Monsieur Courot indique que le contrat de délégation avec la SPC a été renouvelé le 1^{er} janvier 2022 (D_2021_159) pour une durée de 5 ans. Il rappelle qu'une contribution publique forfaitaire est versée par acomptes mensuels au délégataire, soit 12 versements. Cependant, par délibération D_2022_085, l'assemblée avait décidé une avance de deux mois sur ces versements afin d'apporter plus de souplesse à la trésorerie de la SPC. Les indemnités reçues par le délégataire, en 2022, correspondent donc à 14 versements. Monsieur Courot propose que la SPC indique que les 14 mois de versement de 2022 soit bien imputés sur l'année 2022 et que le délégataire présente un plan de mesures en vue d'absorber cet écart important de recettes qu'il va connaître d'ici la fin du contrat.

Objet : Indemnisation SPC - Modalité de répartition des versements - D_2023_024B (Annexe 3)

Vu la délibération D_2021_159 en date du 22 décembre 2021 approuvant le renouvellement du contrat de délégation de service public entre la Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise et la Société Publique des Couleurs,

Vu la délibération D_2022_085 en date du 30 juin 2022 approuvant une avance de deux mois sur les versements des 12 acomptes mensuels prévus dans le contrat de délégation (article 4.4.1),

Au rappel des délibérations citées ci-dessus, le Président indique que les indemnités reçues par le délégataire, en 2022, correspondent donc à 14 versements y compris les deux versements de janvier et février 2023, qui représentent 194 473,36 €.

Le Président indique également qu'il convient de bien imputer l'ensemble de ces 14 versements à l'exercice comptable 2022 de la SPC tout en lui demandant d'anticiper l'absorption de ce décalage d'ici la fin du contrat.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Demande à la SPC que ces 14 versements soient bien imputés à l'exercice 2022,
- Rappelle qu'à la fin du contrat, ces deux mois d'avance génèreront une indemnité moins importante,
- Demande à la SPC de présenter par un plan de mesures, comment elle entend absorber cet écart important de recettes avant la fin du contrat.

La parole est donnée à Monsieur Lerouge (Annexe 4)

L'objectif du DOB est de donner toutes les clefs afin de faire des choix en parfaite connaissance des chiffres.

Présentation du Budget Général

Philippe Bouchez : Concernant les économies d'énergie, « pourquoi n'investissons-nous pas dans des panneaux photovoltaïques ? »

Michel Curfs : « On travaille dessus, il y a des projets dans le cadre des contrats d'économie d'énergie. »

Présentation du PPI du Budget Général

Il est précisé qu'un élu a quitté la séance à 21h30 et n'a donc pas participé au Débat d'Orientation Budgétaire.

Marcel Notat : Aquarelle bâche bassin extérieur « Le bassin extérieur avait été fermé dernièrement pour faire des économies. »

Bertrand Courot : « L'Etat avait demandé des mesures de sobriété énergétique. »

Marcel Notat : « Il a fallu qu'on enlève la bâche car elle était dégradée. Il faut absolument la remplacer si on veut pouvoir ouvrir le bassin au printemps ou en tout cas pour l'été. Elle n'est toujours pas commandée et cela est préjudiciable. »

Antoine Bourguignon : Voirie « Comme expliqué l'année dernière, le budget voirie n'était pas assez conséquent pour entretenir et améliorer le patrimoine voirie de la CCAC. »

Présentation PPI Conclusion du Budget Général

Nicolas Lerouge : « Si l'on met donc nos dépenses en face de nos recettes, il manquera 500 000 € en 2024. Il y a donc des choix à faire. »

Dominique Schneider : Pôle scolaire/ Bois du Roy : « Le projet qui devait structurer notre avenir, je vous parle du Bois du Roy, est plutôt dans une phase de sommeil. Et de l'autre côté, nous perdons une quarantaine d'enfants par an sur le territoire et on va se mettre à investir des sommes conséquentes dans un bâtiment qui sera peut-être vide dans 10 ans. Il n'est pas raisonnable d'investir autant sur une courbe démographique qui est en deçà de nos attentes. Concernant le Bois du Roy, notre principal acteur a certainement d'autres choses en cours et je me demande s'il ne faudrait pas faire migrer une partie d'investissement réservée pour le BDR sur d'autres projets. Bien sûr, toujours garder ce projet sous le coude parce que cela représente des mois voire des années de travail. »

Nicolas Lerouge : « Je comprends, mais les choix à faire ce soir ne sont pas de revenir sur des décisions déjà prises. »

Dominique Schneider : « Le projet majeur n'apporte, pour le moment, pas les emplois que nous attendions. »

Bertrand Courot : « Pour le BDR, le porteur de projet a fait savoir que 2023 serait une année figée. Il a besoin d'avoir une estimation stable des coûts d'investissement. Il a mandaté un cabinet afin de trouver les fonds manquants. »

Nicolas Lerouge : « Je rappelle que la caserne des pompiers n'est pas dans le PPI. »

Thierry Bussy : « L'investissement ne pourra se faire que si on retrouve une capacité sur le budget de fonctionnement. Si on a plus de capacité d'autofinancement, on aura plus d'emprunt. Il va falloir faire des économies sur certains postes. »

Bertrand Courot : « Je rappelle qu'il n'y a pas de décisions à prendre ce soir. Le but est de voir les orientations qu'on devrait prendre pour augmenter les recettes de fonctionnement ou diminuer les dépenses. »

Nicolas Lerouge : « J'aimerais revenir sur la partie RH. On a un pouvoir de décision quant à la hausse du régime indemnitaire, pour autant il y a des engagements pris au niveau des agents et je pense que nous ne devons pas revenir là-dessus. »

Bertrand Courot : « Vous avez raison, nous avons pris des engagements de principe et il faut aller jusqu'au bout. On est quand même dans un cadre réglementé. »

Frédéric Jacquot : « Quand on regarde notre budget complet, on a 1 000 000 € à la SPL et les RH prennent une grande partie du budget. Est-ce que quelqu'un a fait une étude ? (...) Est-ce qu'on peut diminuer le budget destiné à la SPL, puisqu'on l'a augmenté fut un temps et que maintenant ils sont en pleine forme. Est-ce qu'on peut diminuer les temps d'ouverture puisque ce sont des charges incompressibles. C'est encore des travaux qui vont être reportés ou annulés. Si on n'entretient pas notre voirie, ça finira par nous coûter très cher et personne n'a envie de voir les impôts augmenter alors que ça va déjà augmenter pour tout le monde. Il est hors de question de faire payer l'ensemble de la collectivité pour des augmentations qui sont du fait de l'Etat. »

Nicolas Lerouge : « Par rapport aux RH, on ne fait pas ce qu'on veut. On ne peut pas mettre des gens dehors parce qu'on a besoin d'argent. En revanche, on peut jouer sur les recrutements, on peut éviter d'en faire. (...) Par rapport à la SPL, il y a un contrat et ce contrat est une dépense obligatoire. »

Bertrand Courot : « En complément, je souhaite ajouter que toutes ces charges, que vous évoquez, découlent des décisions que nous avons prises antérieurement. La masse de personnel est adaptée aux services que nous rendons, aux dossiers que nous traitons, etc. (...) Voyons la réalité en face, nous avons des charges de personnel parce que nous avons un service en face. »

Patrice Roth : « Au niveau du personnel, si les personnes sont compétentes et qu'ils apportent quelque chose à la CCAC, c'est un investissement. (...) Concernant l'augmentation des impôts, on ne peut jouer que sur le foncier bâti ou le foncier. Ce sont encore les ruraux qui vont payer, je ne vois pas vraiment comment faire. L'autre point que je voulais aborder, c'est par rapport à la Taxe d'Habitation sur les résidences Secondaires (THS). Ce serait bien qu'il y ait un groupe de travail ou une réunion avec les services fiscaux et tous les maires pour savoir ce qu'il se passe pour les maisons abandonnées ou en travaux. »

Nicolas Lerouge : « Concernant la THS, on n'avait pas le droit de toucher au taux. (...) Evidemment, on pourrait faire évoluer ce taux en sachant que si on le fait évoluer, les règles de lien implique de toucher aux autres taux. Parler de hausse de fiscalité reste un point délicat sachant qu'il y a déjà les bases qui augmentent de 7.1%. Dans le contexte actuel, est-ce que c'est judicieux. (...) Dans ce qui était demandé par M. Bourguignon, c'est-à-dire un virement du budget général vers le budget eau à hauteur de 100 000 €, au vu de l'état du budget eau, je ne pense pas que cela soit un choix judicieux. Il faut faire des choix et ça ne fait pas plaisir. »

Thierry Bussy : « Juste par rapport à la fiscalité, il y a deux ans on a fait une augmentation significative. Il faut aller chercher des recettes et on a quand même plusieurs leviers, il faut que tout le monde fasse des propositions. »

Bertrand Courot : « En synthèse, les sujets qui ont été abordés pour préparer cette réunion par le bureau sont :

- Peut-on diminuer les attributions de compensation qui sont reversées à chaque commune ? On peut imaginer qu'avec tous les transferts de compétences qui ont été fait, les communes pourraient accepter une diminution de ces attributions.

- Une autre perspective était de dire, nous avons besoin d'argent et il y a des communes, peut-être pas toutes, qui peuvent, si on augmente la fiscalité de la CCAC, diminuer la leur.

- Le sujet de la voirie a été également évoqué. Pourquoi ne pas rendre, notamment la partie fonctionnement, aux communes qui représentent environ 500 000 €. Initialement, le programme investissement était de 500 000 € et vous avez été nombreux à faire remarquer qu'un budget de 500 000 € nous amenait sur un programme de voirie beaucoup trop long.

Il faut qu'on lance le débat, l'idée d'augmenter la fiscalité de la CCAC et d'inciter les communes à la baisser ne peut pas être écartée. La question est de savoir si les communes peuvent faire cet effort. L'exercice auquel nous sommes confronté, je ne vais pas dire que toutes les intercos de France sont concernées mais en tout cas une grosse partie d'entre elles. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des exercices difficiles de bouclage de budget. »

(...)

Patrice Roth : « Je n'ai pas la possibilité de baisser la fiscalité et je pense ne pas être le seul maire. Théoriquement, quand on a une bonne gestion, on n'a pas un ou deux ans de fiscalité d'avance. (...) Aujourd'hui, j'ai investi, je suis juste et je ne pourrais pas jouer là-dessus. Je trouve dommage qu'on arrive à la veille du vote des budgets pour en discuter. »

(...)

Dominique Schneider : « Je me demandais si on avait compensé toutes les compétences qui ont été transférées à la CCAC. Je crois que la compétence Incendie n'a pas été compensée du tout et que cela représente une somme assez conséquente. Pour ma part, ça ne me gênerait pas de verser une indemnité calculée au prorata des habitants de ma commune. Cela me paraît normal de payer pour compenser ce transfert de compétence. »

Bertrand Courot : « C'est en effet une piste qu'il faut garder en mémoire »

Sébastien Duhal : « Si je comprends bien, on a besoin de 600 000 €. Je viens de faire un calcul rapide, on a environ 12 000 habitants, ça fait une augmentation de 50 €/hab. Je pense que sur un mandat, on peut augmenter la fiscalité au moins une fois. 50€, ce n'est pas le bout du monde, même si en ce moment ce n'est pas le moment. Pour moi, l'augmentation de la fiscalité, on n'aura pas le choix. »

Bertrand Courot : « On comprends que cela ne fasse pas l'unanimité. (...) »

(...)

Jacques Tilloy : « Concernant le budget Eau, il y a déjà eu plusieurs commentaires. On vient de recevoir le rapport sur le nouvelle DSP qui fait 135 pages, donc pour le lire et suivre tout c'est très compliqué. On sait très bien que dans la zone Nord, il y aura des choses obligatoires à faire, notamment au niveau des compteurs, des réseaux et des entourages de puits non sécurisés. Il va y avoir énormément de travaux à payer, du coup on intègre ça dans le prix de l'eau et ce sont les consommateurs qui vont payer ou ce sont les communes qui vont être obligées de prendre en charge une partie de ces travaux.

Dominique Schneider : « On est dans la dernière ligne droite sur les négociations. Ce rapport explique simplement toutes les compétences que le délégataire aura. Nous, on regarde essentiellement les services. Au PPI assainissement, on a regardé quel besoin financier on allait avoir puisqu'il y a des études et forcément des travaux qui arrivent derrière. Pour le PPI Eau, on a ces fameux métabolites qui ont fait leur apparition et qu'il va falloir traiter. On a changé de stratégie, mais à la fin, on a essayé de faire en sorte que l'augmentation de prix ne soit pas trop énorme mais elle sera, c'est sûr, conséquente. »

(...)

Nicolas Lerouge : « Sur les investissements, on ne fait jamais de choix, alors qu'il faut en faire. Il faut prioriser. »

Martine Artola : « Je suis d'accord pour faire un retour de compensation sur les compétences qui ont été prises par la CCAC car cela paraît évident. La fiscalité reste un vaste débat et on risque de toujours taper sur les mêmes. Maintenant, je reviens sur l'investissement. Sacrifier quel poste ? La voirie, par exemple, dans nos petits villages, c'est la seule chose que les habitants voient. Si on augmente la fiscalité et qu'on ne voit rien en face, on va entendre ce que l'on entend tout le temps. »

Nicolas Lerouge : « Je ne pensais pas à la voirie, (...), je pensais à des choses comme les lumières du gymnase de Givry ou d'autres choses. »

Présentation des autres budgets.

Objet : DOB 2023 - D 2023 025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2312-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexé à l'arrêté du 27 décembre 2005,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de débattre sur les orientations budgétaires préalablement au vote du budget primitif.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- confirme que le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé conformément à la législation en vigueur, chacun ayant pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

La séance est levée à 23h05.